

A.Z INFO
SAS au Capital de 2000 Euros
Siège Social : 241 Bd Aristide Briand
93100 Montreuil
RCS BOBIGNY 899324867

**PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES PORTEURS
D'ACTIONS DU 09.06.2022**

Les actionnaires ont établi une assemblée générale ordinaire.

Sont présents:

Monsieur AHMED Ashik Porteur de	80 Actions
Monsieur AHMED Shafiqui Porteur de	120 Actions
Représentant l'intégralité du capital soit	200 Actions

Est présent à cette Assemblée le président **Monsieur AHMED Ashik**

L'Assemblée peut valablement délibérer sur la présidence Monsieur AHMED Ashik.

Le Président rappelle que l'Assemblée a été convoquée afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Approbation de ce rapport, du bilan, des comptes et de leurs annexes.
- 2- Quitus au président
- 3- Affectation des résultats
- 4- Questions diverses

Le Président dépose sur le bureau à la disposition des porteurs de parts.

L'inventaire des valeurs actives et passives de la Société à la clôture de l'exercice, ainsi que le bilan, les comptes de résultat et annexes arrêtés au même jour.

Le rapport du président sur l'activité de la société durant ledit exercice.

Le Président déclare que le bilan, les comptes de résultat et annexes le rapport de la gérance et le texte des résolutions ont été adressés aux porteurs de parts en même temps que la convocation et qu'ils ont été tenus ainsi que l'inventaire à leur disposition au Siège Social pendant quinze jours qui ont précédé la réunion.

L'Assemblée lui donne acte de sa déclaration.

Le Président donne lecture du rapport sur l'activité et de la Société durant l'exercice et déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées et personne ne demande la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes inscrites à l'Ordre du jour.

Première et unique résolution

L'Assemblée Générale après avoir entendu la lecture du rapport de la présidence sur la marche de la société durant l'exercice du **01/01/22 au 31/12/22** approuve le bilan et les comptes de résultat et annexes dudit exercice tels qu'ils ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans le rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale donne quitus au président pour l'exécution de son mandat pour l'exercice **2022**.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale approuvant la proposition de la présidence, décide d'affecter le résultat Bénéficiaire soit un bénéfice de 6719 euros aux comptes :

- Report à Nouveau créancier 6719€

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Fait à Montreuil, le 09.06.2023

Monsieur AHMED Ashik
Le Président



A.Z INFO

241 BOULEVARD ARISTID BRIAND

93100 MONTREUIL

LIASSE FISCALE 31/12/2022 IS / RS

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Désignation de l'entreprise										A. Z INFO										Néant ☐ *																																									
Adresse de l'entreprise										241 BOULEVARD ARISTID BRIAND 93100 MONTREUIL																																																			
SIRET										89932486700014																																																			
Durée de l'exercice en nombre de mois *										12		Durée de l'exercice précédent *										12																																							
																				Exercice N clos le																																									
																				31/12/2022																																									
ACTIF										Brut 1										Amortissements-Provisions 2										Net 3																															
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles										Fonds commercial *										010										012																														
											Autres *										014										016																														
	Immobilisations corporelles *																				028										030																														
	Immobilisations financières * (1)																				040										042																														
	Total I (5)																				044										048																														
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *										050										052																																							
		Marchandises *										060										14 526										062										14 526																			
	Avances et acomptes versés sur commandes										064										066																																								
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *										068										070																																							
		Autres * (3)										072										074																																							
	Valeurs mobilières de placement										080										082																																								
	Disponibilités										084										8 954										086										8 954																				
	Charges constatées d'avance *										092										094																																								
	Total II										096										23 480										098										23 480																				
	Total général (I + II)										110										23 480										112										23 480																				
PASSIF																														Exercice N 1										NET																					
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *																				120										2 000																														
	Écarts de réévaluation																				124																																								
	Réserve légale																				126										200																														
	Réserves réglementées *																				130																																								
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)										131																				132																														
	Report à nouveau																				134										2 223																														
	Résultat de l'exercice																				136										6 719																														
	Subventions d'investissement																				137																																								
	Provisions réglementées																				140																																								
	Total I																				142										11 142																														
Provisions pour risques et charges																				Total II										154																															
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées																				156																																								
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours																				164																																								
	Fournisseurs et comptes rattachés *																				166										1 105																														
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)										169										3 478										172										11 232																				
	Produits constatés d'avance																				174																																								
Total III																				176										12 337																															
Total général (I + II + III)																				180										23 480																															
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an										193										(4)										Dont dettes à plus d'un an										195																			
	(2)	Dont créances à plus d'un an										197										(5)										Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *										182																			
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs										199										(5)										Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *										184																			
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD																																																													

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-BSD 2023

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise A. Z INFO

Néant ☐ *

A – RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
13/11/2022

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		{	dont export et livraisons intracommunautaires	{	209		210	71 790	
	Production vendue	Biens				215		214		
		Services *				217		218	27 038	
	Production stockée *		(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222		
	Production immobilisée *							224		
	Subventions d'exploitations reçues							226		
	Autres produits							230		
			Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232	98 828	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)							234	30 157	
	Variation de stocks (marchandises) *							236	(9 048)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)							238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *							240		
	Autres charges externes * :		(dont crédit bail : – mobilier : – immobilier :)					242	30 450	
	Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)			243	557	244	3 747	
	Rémunérations du personnel *							250	54 551	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)							252	5 041	
	Dotations aux amortissements *							254		
	Dotations aux provisions							256		
	Autres charges		{	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259		}	262	
				dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260				
		Total des charges d'exploitation (II)					264	114 898		

1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)							270	(16 070)
Produits financiers	(III)	280	23 976		Charges financières	(V)	294	
Produits exceptionnels	(IV)						290	
Charges exceptionnelles (VI)	{ dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			347			300	
				348				
Impôt sur les bénéfices *	(VII)						306	1 186

2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)

B – RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2

Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles				318				
	Provisions non déductibles *				322				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				324	1 186			
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPC	248				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 <i>sexies</i> D)	249	)	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998				
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999				
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997		
	Entreprises nouvelles (44. <i>sexies</i>)	986		ZFU-TE (44. <i>octies</i> A)	987		342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. <i>septies</i>)	981		JEI (44. <i>sexies</i> A)	989				
	ZRD (44. <i>terdecies</i>)	127		ZRR (44. <i>quindecies</i>)	138				
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 <i>duodecies</i>)	991							
	ZFANG 44. <i>quaterdecies</i>	345		Investissements outre-mer	344				
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 <i>sexdecies</i>)	992		Zone de développement prioritaire (44 <i>septdecies</i>)	993				
	Créance due au report en arrière du déficit				346		350		
	Déduction exceptionnelle (Art 39 <i>decies</i> A)	655		Déduction exceptionnelle (Art 39 <i>decies</i> A)	643				
	Déduction exceptionnelle (Art 39 <i>decies</i> B)	645		Déduction exceptionnelle (Art 39 <i>decies</i> C)	647				
	Déduction exceptionnelle (Art 39 <i>decies</i> D)	648		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 <i>decies</i> E)	641				
	Déduction exceptionnelle (Art 39 <i>decies</i> F)	990		Déduction exceptionnelle (Art 39 <i>decies</i> G)	649				
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS						Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	352	7 905
	Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356			
		Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :						360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS						Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	370	7 905	
								372	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)										Désignation de l'entreprise : <u>A.Z INFO</u>										Néant ☒ *	
I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *									
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice									
Immobilisations incorporelles		Fonds commercial		400		402		404		406											
		Autres		410		412		414		416											
Immobilisations corporelles		Terrains		420		422		424		426											
		Constructions		430		432		434		436											
		Installations techniques matériel et outillage industriels		440		442		444		446											
		Installations générales agencements divers		450		452		454		456											
		Matériel de transport		460		462		464		466											
		Autres immobilisations corporelles		470		472		474		476											
Immobilisations financières		480		482		484		486													
TOTAL				490		492		494		496											
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES																					
Fonds commercial				495		497		498		499											
Autres immobilisations incorporelles				500		502		504		506											
Immobilisations corporelles		Terrains		510		512		514		516											
		Constructions		520		522		524		526											
		Installations techniques matériel et outillage industriels		530		532		534		536											
		Installations générales, agencements, aménagements divers		540		542		544		546											
		Matériel de transport		550		552		554		556											
		Autres immobilisations corporelles		560		562		564		566											
TOTAL				570		572		574		576											
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																	
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1		2		3		4		5											
		6		7		8		9		10											
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values																
	①	②	③	④	Court terme * ⑤	Long terme			⑧												
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦														
1																					
2																					
3																					
4																					
5																					
6																					
7																					
8																					
9																					
10																					
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589													
	Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾			579	Régularisations	590	583	594	595												
TOTAL					596	585	597	599													

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Désignation de l'entreprise : A . Z INFO										Néant ☒ *				
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES														
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice					
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires		600		602		604		606					
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %		601		603		605		607					
	Autres provisions réglementées *		610		612		614		616					
Provisions pour risques et charges			620		622		624		626					
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations		630		632		634		636					
	Sur stocks et en cours		640		642		644		646					
	Sur clients et comptes rattachés		650		652		654		656					
	Autres provisions pour dépréciation		660		662		664		666					
TOTAL			680		682		684		686					
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES										C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)				
		Dotations		Reprises										
Fonds commercial	681		683											
Autres immobilisations incorporelles	700		705											
Terrains	710		715											
Constructions	720		725											
Inst. techniques mat. et outillage	730		735											
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745											
Matériel de transport	750		755											
Autres immobilisations corporelles	760		765											
TOTAL		770	775	TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD 780										
II DÉFICITS REPORTABLES														
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			982											
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)			982 bis											
Nombres d'opérations sur l'exercice			982 ter											
Déficits imputés			983											
Déficits reportables			984											
Déficits de l'exercice			960											
Total des déficits restant à reporter			970											
III DIVERS														
Primes et cotisations complémentaires facultatives								381						
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin						325								
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite						327								
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *								380						
dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS						326								
N° du centre de gestion agréé								388						
Montant de la TVA collectée								374						
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)								378						
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant								399						
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								398						
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								397						

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise:A.Z.....INFO.....										Néant ☐ *	
Exercice ouvert le: ..01./01./2022. et clos le:31./12./2022						Données en nombre de mois		1	2		
DÉCLARATION DES EFFECTIFS											
Effectif moyen du personnel * :								376	3,00		
Dont apprentis								657			
Dont handicapés								651			
Effectifs affectés à l'activité artisanale								861			
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE											
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE											
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises								108	98 828		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées								118			
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante								119			
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges								105			
TOTAL 1								106	98 828		
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée											
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)								115			
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation								143			
Subventions d'exploitation reçues								113			
Variation positive des stocks								111	9 048		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée								116			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation								153			
TOTAL 2								144	9 048		
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾											
Achats								121	33 279		
Variation négative des stocks								145			
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances								125	3 920		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois								146	23 408		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée								133			
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)								148			
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée								128			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois								135			
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante								150			
TOTAL 3								152	60 607		
IV - Valeur ajoutée produite											
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)								137	47 269		
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises											
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).								117	47 269		
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE											
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE											
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case								020			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)								022	Effectifs au sens de la CVAE *		
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)								026			
Période de référence								024	/ / / / / / / / / / / / / / / /		
Date de cessation								/ /	/ /		
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128. * Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.											

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2033-F-SD 2023

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt



(1) Néant ☐ *

Exercice clos le 31122022

SIREN 899324867

Dénomination de l'entreprise A.Z INFO

Adresse (voie) 241 BOULEVARD ARISTID BRIAND

Code postal 93100 Ville MONTREUIL

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance: Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance: Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1) Néant ☒ *

Exercice clos le 31122022

SIREN

8 9 9 3 2 4 8 6 7

Dénomination de l'entreprise A.Z INFO

Adresse (voie) 241 BOULEVARD ARISTID BRIAND

Code postal 93100

Ville

MONTREUIL

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

905

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Formulaire à déposer
en double exemplaire

N° 2065-SD
2023

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)
Timbre à date du service

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012022	et clos le	31122022	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société:				Adresse du siège social:	
A 7 INFO 241 BOULEVARD ARISTID BRIAND 93100 MONTREUIL					
SIRET 8 9 9 3 2 4 8 6 7 0 0 0 1 4				Mél: jbmexpert@gmail.com	
Adresse du principal établissement:				Ancienne adresse en cas de changement:	
RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					
SIRET					
B ACTIVITÉ					
Activités exercées		Commerce de détail de matériels de télécommunication		Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
1. Résultat fiscal					
Bénéfice imposable au taux normal				Déficit	
Bénéfice imposable à 15 %		7 905		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	
2. Plus-values					
PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 19 %		PV exonérées (art. 238 quinquies)	
Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0%			
3. Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A			
Entreprise nouvelle, art. 44 septies		Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies		Zone franche urbaine – Territoire entrepreneur, art. 44 octies A		Autres dispositifs	
Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies					
Société d'investissement immobilier cotée		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)					
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%					
F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%					
G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n°2065-SD)					
1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre					
2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée					
3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre					
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe					
H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		OUI	X	NON	Si oui, indication du logiciel utilisé
					SAGE COALA
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr					
S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr .					
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:				Nom et adresse du conseil:	
JBM EXPERT 27 RUE DES CHAUFOURNIERS 75019 PARIS Tél: 0981787772				Tél:	
OGA/OMGA				Identité du déclarant:	
Viséur conventionné					
(Cocher la case correspondante)					
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viséur ou certificateur conventionné :				Date: 28042023 Lieu: MONTREUIL	
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viséur ou certificateur conventionné				Qualité et nom du signataire: Président ASHIK AHMED	
				Signature :	
Examen de conformité fiscale (ECF)				prestataire :	

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD
2023

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

I	RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS									
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾		payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres		b			
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾					c					
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d					
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾					e					
					f					
					g					
					h					
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾					i					
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j					
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾					Total (a à h)					
J	RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; *SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants			Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
			Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:					
					à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
1			2	3	4	Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements	
						5	6	7	8	
K	DIVERS									
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)										
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)										
L	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION									
REMUNÉRATIONS			MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES		à 0 %		à 15 %		à 19 %	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)			MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice							
			MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice							
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)			MVLT réalisée au cours de l'exercice							
			MVLT restant à reporter							
M	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DON									
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice										
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice										

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2022 ou exercice

Désignation de l'entreprise A.Z INFO

du _____

Adresse 241 BOULEVARD ARISTID BRIAND 93100 MONTREUIL

au _____

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice 1

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ		ADRESSE COMPLÈTE
1	AHMED SALMA Responsable magasin	4 RUE PAUL VERLAINE 93130
2	MD NURUL AMIN VENDEUR	BAL 5482 4 RUE ESCLANGON 75018
3	SIRAJ MOHAMMED NAHID VENDEUR	35 RUE DE CAUCHY 75015
4	DAS MITHUN CHANDRA TECHNICIEN	64 AVENUE DE LA REPUBLIQUE 93300
5	HOSEN MD REDWAN VENDEUR	64 AVENUE DE LA REPUBLIQUE 93300
6		
7		
8		
9		
10		

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice 6)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice 2)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice 3)	Valeur des avantages en nature (v. notice 4)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice 5)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice 7)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice 8)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	21 097	1 730		22 827				22 827
2	19 744			19 744				19 744
3	5 207			5 207				5 207
4	3 073			3 073				3 073
5	2 453			2 453				2 453
6								
7								
8								
9								
10								
**	51 574	1 730		53 305				53 305

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS

	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	34
Total	34

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice 1) :

Total des dépenses		Bénéfices imposables 9	
- de l'exercice . 2022 . . . (total col.9 + total col.10) 10	53 339	- de l'exercice . 2022 . . 10	7 905
- de l'exercice précédent 10	15 739	- de l'exercice précédent 10	2 851
Nom et qualité du signataire ASHIK AHMED Président		À MONTREUIL, le 28/04/2023 Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

2023	Détermination et suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report en application de l'article 212 bis du CGI			2464	
(À souscrire par les sociétés indépendantes non membres d'un groupe fiscal et par les sociétés membres d'un groupe fiscal pour la détermination de leur résultat comme si elles étaient imposées séparément)					
I – Montant des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice					
A- Règles de droit commun					
Charges financières nettes de l'exercice			a		
EBITDA fiscal de l'exercice			b		
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice (montant le plus faible entre a - 30 %*b et a - 3 000 000 €)			(c-1)		
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice, après application du complément de déduction de 75 % (régime spécial applicable aux entreprises autonomes):(c-1) – 75 % x (c-1)			(c-2)		
B- Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé					
Ratio fonds propres/actifs de l'entreprise en %			d		
Ratio fonds propres/actifs du groupe consolidé en %			e		
Si (d) est supérieur ou égal à (e) : Complément de déduction des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice = 75 % x (c-1)			f		
C- Règles applicables aux situations de sous-capitalisation					
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du premier plafond de sous-capitalisation, afférent aux dettes contractées auprès d'entreprises non liées ou auprès d'entreprises liées pour la part n'excédant pas une fois et demie les fonds propres			g		
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du second plafond de sous-capitalisation, afférent à la part des dettes contractées auprès d'entreprises liées excédant une fois et demie les fonds propres			h		
II – Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report					
A- Suivi des charges financières nettes en report					
Stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouverture de l'exercice (y compris le solde de la fraction d'intérêt mentionné au 6ème alinéa de l'article 212 du CGI, non imputé à la clôture du dernier exercice ouvert avant le 1er janvier 2019)			i		
Montant des charges financières nettes en report transférées			(i bis)		
Dont montant des charges financières nettes transférées de plein droit (art.209-II-2 du CGI)			(i ter)		
Nombre d'opérations sur l'exercice concernées par le transfert de plein droit (2)			(i quater)		
Montant de charges financières nettes en report imputé au titre de l'exercice			j		
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice et reportables : (c-1) – (f) ou (g) + 1/3 x (h)			k		
Stock de charges financières nettes restant à imputer à la clôture de l'exercice (i) - (j) + (k)			l		
B- Suivi des capacités de déduction inemployées en report					
		Stock à l'ouverture de l'exercice	Capacités de déduction inemployées transférées de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)	Stock à la clôture de l'exercice
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5		m			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4		n			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3		o			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2		p			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1		q			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N		r			
(1) Cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à (c-1) – (f)					
(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits, charges et/ou capacités de déduction et le montant					

2023	Détermination du résultat net de cession, de concession ou de sous-concession de brevets et d'actifs incorporels assimilés imposable à taux réduit	2468
------	--	------

(À souscrire par les entreprises non membres d'un groupe fiscal au sens de l'article 223 A du CGI)

1. Modalités de calcul du résultat net imposable au taux réduit de 10 %

1	2	3	4	5	6	7	
Actif, bien ou service, famille de biens ou services	Dénomination	Date de premier exercice de l'option	Résultat net déficitaire restant à reporter au titre de l'exercice précédent	Résultat net de l'exercice	Rapport d'assujettissement au taux réduit de l'exercice	Résultat net imposable à taux réduit	
						imputé sur le déficit de l'exercice 7a	imposé à 10 % 7b
Total							

2. Résultat net imposable à taux réduit calculé en faisant usage du rapport de remplacement

	Date de l'agrément	Résultat net imposable à taux réduit sous agrément
Total		